

## **FICHE DE POSTE**

### **Enseignant en Etablissement Régional d'Enseignement Adapté**

#### **Définition du poste et des missions**

L'EREA accueille des élèves dont les difficultés scolaires et/ou sociales ne leur permettent pas de tirer profit d'une scolarité en classe ordinaire de collège ou de lycée. L'EREA leur dispense une formation générale adaptée permettant d'obtenir le Certificat de formation (Niveau EGPA et niveau CAP).

Les missions sont :

- Enseignement général adapté aux difficultés des élèves, qui recouvre l'ensemble des disciplines prévues au collège
- Education à la citoyenneté
- Education aux loisirs et le développement des activités sportives
- Accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle
- Gestion du projet individuel de formation des adolescents
- Participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques

L'enseignant doit :

- Assurer l'enseignement général adapté aux difficultés des élèves
- Assurer le suivi individuel d'élèves
- Connaître les disciplines prévues au collège, en référence aux programmes et au socle commun
- Mettre en place une stratégie éducative pour faciliter les apprentissages des élèves eu regard des objectifs

#### **Compétences et qualités requises par le candidat**

- Capacité d'écoute et d'adaptation, compréhension de la psychologie des enfants et adolescents
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes

#### **Condition de recrutement**

Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou équivalent.

Les personnes non spécialisées peuvent obtenir le poste à titre provisoire.